



ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM

Rue de l'Hôtel de Ville, 5 6690 VIELSALM

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales

Concerne la demande de la SA ALDI, Parc artisanal de Villeroux 4 à 6640 Vaux-sur-Sûre en vue d'obtenir le permis intégré pour l'implantation d'une filiale temporaire Aldi, à Vielsalm, Place des Chasseurs Ardennais, sur le site de l'ancienne caserne Ratz, sur le bien cadastré VIELSALM 1^{ière} Division Section F n° 822y3, 822a4, 822k3, 822w3.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Vielsalm à partir du **10 juillet 2018 jusqu'au 15 juillet 2018 et du 16 août 2018 au 27 août 2018**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
05 juillet 2018	10 juillet 2018	Administration communale de Vielsalm 27 août 2018 à 11h00	Administration communale de Vielsalm rue de l'Hôtel de Ville, 5 à 6690 Vielsalm

Les délais d'enquête publique sont suspendus du 16 juillet au 15 août.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier de demande de permis peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête pendant les heures de service: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Sur rendez-vous (à demander au moins vingt-quatre heures à l'avance au 080/29 28 18 - 080/29 28 17 - 080/29 28 16): le samedi matin de 9 h à 12h.

Personnes de contact: Mr Philippe Maréchal - Mme Sabine Piette - Mme Sandra Fransolet - philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou sandra.fransolet@vielsalm.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites auprès de l'Administration communale de Vielsalm dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Elles peuvent être envoyées par télécopie, courrier électronique, courrier ordinaire ou encore être remises directement à la commune.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie seront datés et signés; ceux par courrier électronique seront clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale de Vielsalm dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur: SA ALDI, Monsieur Yann Schlöremberg, Project Manager & Immobilier - 061/240704.
- du Service communal de l'urbanisme: Mr Philippe Maréchal - Mme Sabine Piette - Mme Sandra Fransolet - 080/292817 - 080/292818 - 080/292816
- du SPW - DGO6 - Département du Développement Economique - Direction des Implantations commerciales - Monsieur Sylvain Antoine - Fonctionnaire des implantations commerciales - Place de Wallonie 1 - Bât II à 5100 Namur - 081/334610.
- du SPW - DGO4 - DGATLP - Direction d'Arlon - Monsieur Vincent Desquesnes - Fonctionnaire délégué - Place Didier 45 à 6700 Arlon - 063/589111.

A Vielsalm, le 05 juillet 2018



Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE